



## DOCUMENT D'INFORMATION CLÉ POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### SOFRAGI

(Société Française de Gestion et d'Investissement)

Code ISIN : FR0000030140

SICAV gérée par Cybèle Asset Management

## Objectifs et Politique d'investissement

L'OPCVM est destiné à des investisseurs souhaitant optimiser la performance de leur placement à long terme au moyen d'une gestion discrétionnaire et active principalement en actions de toutes tailles de capitalisation (de pays membres de l'EEE et/ou OCDE), en obligations (de tous secteurs, public et privé) et en instruments monétaires (quasi liquidité) selon les anticipations de la société de gestion concernant l'évolution de ces différents marchés.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

La stratégie d'investissement repose sur l'anticipation par la société de gestion de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou la sélection de valeurs. L'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs est réalisée de manière discrétionnaire en fonction de l'analyse fondamentale des valeurs et de l'analyse de la conjoncture macroéconomique du gérant sur les marchés taux et actions.

L'OPCVM peut être exposé jusqu'à 100% sur les marchés réglementés et/ou organisés en titres des pays membres de l'Espace Economique Européen, de l'OCDE et dans la limite de 20% de l'actif net dans des pays émergents (hors OCDE) situés en Amérique latine, en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et dans les régions en développement d'Europe de l'Est traités sur les marchés US et UK, directement ou indirectement via des OPC :

- en actions qui pourront être de tous secteurs économiques et de toutes tailles de capitalisation boursière, avec une limite de 20% maximum exposée en actions de petites et moyennes capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros).
- en titres de créances et obligataires, sans restriction de durée, à taux fixe ou variable, d'émetteurs privés ou d'Etats, réputés de catégorie d'investissement « Investment Grade » au moment de l'acquisition, à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poors ou jugé équivalent par la société de gestion, et également en titres spéculatifs dits « High Yield » dont la notation est supérieure ou égale à BB ou jugé équivalent par la société de gestion. L'OPCVM n'investira pas dans des obligations perpétuelles ou dans des « cocos ». La poche taux de l'OPCVM sera géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 7 ;

Pour contribuer aux allocations et contraintes fixées ci-avant, l'OPCVM peut investir jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPCVM, et/ou de FIA de droit français ou européens destinés à une clientèle non professionnelle.

L'OPCVM se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré uniquement pour couvrir le portefeuille aux risques de marché actions, taux ou de change. L'exposition globale (titres en direct et titres intégrant des dérivés) ne pourra excéder 100% de l'actif net (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

Il est précisé que l'OPCVM pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif net à des devises hors Euro.

La stratégie d'investissement repose sur une approche qui concilie l'analyse de l'évolution sectorielle et la sélection des titres.

La sélection des titres repose sur une analyse fondamentale des sociétés susceptibles d'être sélectionnées.

La sélection se fait sur des critères financiers (croissance des résultats, ratios boursiers, etc....) et des critères qualitatifs (qualité de l'équipe dirigeante, politique d'information etc. ...).

La gestion action privilégie les titres de croissance mais s'intéresse également aux actions décotées ou présentant des perspectives de rendements élevés selon les gérants. Elle cherchera à faire preuve de flexibilité à l'achat et à la vente en fonction des opportunités de marchés.

Les revenus nets et les plus-values nettes réalisées sont intégralement distribués.

**Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.**

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h30 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

## Profil de risque et de rendement

À risque moins élevé, À risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés d'actions et/ou de taux ;
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM ;
- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

**Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :**

- **Risque de Crédit :** La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature viendrait à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.
- **Risque de contrepartie :** Ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments dérivés ou intégrant des dérivés, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.
- **Risque de liquidité :** Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :** L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,18%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Le pourcentage de frais courants indiqué correspond à une estimation des frais à la date d'agrément. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de Cybèle Asset Management [www.cybele-am.com](http://www.cybele-am.com) ou sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion.

## Performances passées

**Les performances seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à partir de décembre 2021**

A titre purement informatif, les performances de SOFRAGI, dans son statut antérieur de FIA (SICAF), peuvent être consultées sur le site de la société : [www.sofragi.fr](http://www.sofragi.fr)

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

Les performances annuelles présentées sont nettes de frais (hors droits d'entrée et de sortie éventuels).

Date de création de SOFRAGI : 6 mars 1946

Les performances passées sont calculées en Euro.

## Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est CACEIS Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française sur le site internet [www.cybele-am.com](http://www.cybele-am.com) et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Cybèle Asset Management – 37, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur [www.cybele-am.com](http://www.cybele-am.com) et sur simple demande auprès de la société de gestion.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Cybèle Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.cybele-am.com](http://www.cybele-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Cybèle Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01012021.